



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE,
SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014



© WHO



© WHO



© Marco Altini



**Des systèmes de santé
pour la santé et la prospérité
dans le contexte de Santé 2020 :
suivi de la Charte de Tallinn
de 2008**



Comité régional de l'Europe
Soixante-quatrième session

EUR/RC64/9

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014

23 juillet 2014

140462

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

Des systèmes de santé pour la santé et la prospérité dans le contexte de Santé 2020 : suivi de la Charte de Tallinn de 2008

Tallinn (Estonie), 17 et 18 octobre 2013

1. Afin de commémorer le cinquième anniversaire de la signature de *La Charte de Tallinn : des systèmes de santé pour la santé et la prospérité*, une réunion technique de haut niveau sur « Des systèmes de santé pour la santé et la prospérité dans le contexte de Santé 2020 : suivi de la Charte de Tallinn de 2008 » a été organisée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, et généreusement accueillie par le ministère estonien des Affaires sociales. La réunion a permis d'analyser de nouveaux moyens d'améliorer la santé de la population, de procéder à un échange d'exemples édifiants de renforcement des systèmes de santé et de convenir d'orientations futures, en combinant les engagements pris dans la Charte de Tallinn et le cadre politique Santé 2020.

2. La « Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur les systèmes de santé : systèmes de santé, santé et prospérité » qui s'est tenue à Tallinn (Estonie) en juin 2008 fut l'occasion de mettre en exergue l'importance accordée par les États membres à l'amélioration de la performance de leur système de santé. Ils ont affirmé leur engagement politique en signant la Charte de Tallinn et l'ont approuvée ultérieurement dans la résolution EUR/RC58/R4 sur la direction et la gouvernance des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS.

3. La Charte de Tallinn met en évidence les thèmes centraux du renforcement des systèmes de santé. Les signataires s'engagent à « investir dans les systèmes de santé et [à] favoriser les investissements multisectoriels qui influencent la santé, en se fondant sur les bases factuelles disponibles concernant les liens entre le développement économique et la santé ». La charte insiste tout particulièrement sur l'élaboration de politiques fondées sur des valeurs, réaffirmant celles de la solidarité et de l'équité qui sont d'ailleurs prédominantes. Faisant allusion à la couverture sanitaire universelle, cet engagement est clairement exprimé dans la charte : « Il est inacceptable, aujourd'hui, de devenir pauvre en raison d'un mauvais état de santé. »

4. Des ministres, experts et délégués de 38 États membres et des représentants des partenaires, notamment la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et la Banque mondiale ont assisté à la réunion de haut niveau afin d'évoquer les mesures qu'ils ont prises pour appliquer la Charte de Tallinn et parvenir à la couverture sanitaire universelle.

5. Lors des deux journées de la réunion, les discours-programmes, les tables rondes ministérielles et les débats en séance plénière ont permis de dresser un bilan de la mise en œuvre des engagements pris dans la Charte de Tallinn, et de proposer des moyens de renforcer les

systèmes de santé sous l'angle de Santé 2020. Les débats tenus lors de ces séances ont permis de mettre en exergue un certain nombre de thématiques.

- L'adoption d'une approche pangouvernementale et pansociétale garantira la transparence, la responsabilisation ainsi qu'un engagement politique et civique partagé. Il importe d'inspirer une vision commune qui doit servir de base à toutes les initiatives de renforcement des systèmes de santé.
 - L'évolution des besoins sanitaires de la Région, parallèlement à l'aggravation de la charge imputable aux maladies chroniques et à l'accroissement du taux de comorbidités et de morbidités multiples, requiert davantage de traitements continus et la mise en œuvre d'initiatives proactives afin de prendre en charge la santé des populations.
 - L'organisation des services de santé doit être transformée afin de fournir la gamme complète de services de soins en fonction des besoins et des préférences des patients et ce, d'une manière plus coordonnée et intégrée.
 - Un engagement accru envers la santé publique est nécessaire pour promouvoir la santé et aplanir les inégalités. Il importe de mettre en évidence son rôle dans les soins de santé primaires en tant qu'instrument unique pour renforcer les services et améliorer la santé sur le plan social, communautaire, familial et individuel.
 - Les technologies modernes doivent être mises à profit pour améliorer la communication, renforcer la collecte d'informations et donner aux patients les moyens de prendre en charge leur santé. Les délégués du pays hôte ont fait état de l'expérience acquise par le système de santé estonien concernant le recours à la cybersanté pour inciter la participation des patients.
 - Il faut adopter de nouvelles approches innovatrices pour le financement des systèmes de santé qui soient alignées sur des modèles de prestation de services adaptés aux tendances sanitaires et au climat économique.
6. En examinant ces thématiques, les participants ont recensé deux défis transversaux :
- le renforcement des ressources humaines pour la santé, en alignant qualifications et compétences en vue d'appliquer des approches davantage coordonnées et intégrées en matière de prestation de services ;
 - la modernisation des systèmes d'information et du transfert de connaissances pour faire face à la hausse continue du volume de données issues de l'utilisation des technologies modernes.
7. Les États membres ont également fait part de leur expérience en matière d'amélioration de la responsabilisation et de la gouvernance et des mesures prises à cet égard, par exemple, l'évaluation de la performance des systèmes de santé. La lutte antitabac et contre l'usage nocif de l'alcool sont des domaines pour lesquels il existe des politiques intersectorielles efficaces et fondées sur des bases factuelles. On a mis en évidence l'échange de données d'expérience et d'expertise comme un moyen de promouvoir l'apprentissage et la collaboration à long terme.
8. Les conclusions de la réunion de haut niveau seront mentionnées dans un rapport final sur la mise en œuvre des engagements de la Charte de Tallinn, et un projet de résolution relatif aux principales orientations stratégiques en matière de systèmes de santé dans le contexte de Santé 2020 pour 2015-2020 sera présenté à la soixante-cinquième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CR65) en 2015.
9. Lors d'une séance présidée par le directeur général de la Direction générale Organisation des établissements de soins, Service public fédéral, Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement (Belgique), la directrice régionale a lancé un plan de travail relatif au Cadre d'action pour la prestation coordonnée et intégrée des services de santé. Celui-ci vise à

aider les pays à élaborer des recommandations et des options politiques dans le but de renforcer la coordination et l'intégration de leur service de santé. Ce travail s'inscrit dans la vision de Santé 2020 et dans le respect des valeurs de la couverture sanitaire universelle : la prestation des soins doit être de haute qualité et centrée sur la personne pour améliorer la santé et l'équité. Pendant toute la réunion, les participants ont souligné l'importance d'offrir des services de santé davantage axés sur le patient, et ont convenu que la coordination et l'intégration de la prestation de tels services constituaient une approche essentielle.

10. Une feuille de route a été rédigée par le Bureau régional afin de décrire les phases d'élaboration du Cadre d'action pour la prestation coordonnée et intégrée des services de santé jusqu'en 2016. Elle souligne l'importance de la participation des partenaires, notamment un réseau de points focaux dans les États membres, d'experts externes et d'organisations chefs de file dans ce domaine, telles que l'International Foundation for Integrated Care (la Fondation internationale pour les soins intégrés).

11. Lors de la deuxième session du vingt et unième Comité permanent du Comité régional de l'Europe (CPCR) organisée à Malte en décembre 2013, les membres du CPCR ont convenu des actions suivantes concernant la réunion de haut niveau et la mise en œuvre des engagements de la Charte de Tallinn, à savoir :

- l'instauration d'un noyau central représentant plusieurs États membres et partenaires pour aider la Division des systèmes de santé et de la santé publique du Bureau régional à procéder au suivi des progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre des engagements de la Charte de Tallinn ;
- la préparation, par la Division des systèmes de santé et de la santé publique, d'une proposition sur le renforcement des systèmes de santé dans le contexte de Santé 2020 pour 2015-2020, qui sera présentée au CR65 en 2015.

= = =